L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 17½ rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 3 DECEMBRE 1887.

Mme HENRIETTE BOISSY.

Mme Henriette Boissy est l'une des femmes dont les noms ont acquis si triste notoriété ces temps derniers, à la suite de l'arrestation du général Caffarel et de la découverte des petits tripotages que l'on sait. Néanmoins Mme Boissy, ayant joué un rôle de second plan dans l'affaire, nous n'avons pas voulu nous infliger la besogne de rechercher ses antécédents, d'écrire son esquisse biographique.

Quelques lignes au bas de son portrait suffiront au sujet de celle qui a paru, pour en disparaître bientôt, dans ce scandale, dont on n'avait point mesuré les conséquences, si graves aujourd'hui.

Ce fut elle qui, avec Mme Limouzin, eut l'idée de fonder la maison ouverte à Paris, boulevard Beaumarchais, et dont les deux exploiteuses prétendaient pouvoir distribuer, moyennant grasse commission, certaines fonctions publiques et des décorations de la Légion d'honneur.

Mme Boissy réclame aussi la gloire de cette ingénieuse création, et, samedi dernier, un complice, si vous le préférez, de Mme Limouzin, elle en est aujourd'hui l'implacable ennemie. La cause de ce revirement est facile à comprendre.

Mme Limouzin, âpre au gain, et qui désirait multiplier ses profits autant que ses amants, Mme Limouzin, jugeant que l'idée était productive, voulut vite la monopoliser, s'en approprier seule les droits d'auteur.

Esprit ressourcé, sachant amener la clientèle, et riche en moyens de toutes sortes pour la fixer, elle jugea qu'elle n'avait plus besoin de son acolyte et pouvait *voler* de ses propres ailes. Décidé à ce monopole, elle n'eut point de peine à brouiller les cartes entre sa collaboratrice et elle.

Allemande en cela, elle suscita mille et une querelles; de tric en truc, car elle y est passée maîtresse, elle parvint à éconduire Mme Boissy et à demeurer seul possesseur de la boutique. Si bien qu'un jour celle ci se vit éconduite; l'entrée du temple lui était désormais interdite. Les marrons étaient rotis, et elle n'en aurait plus sa part.

Or l'appétit était grand chez elle; jamais elle ne se soumettrait à la diète ainsi brutalement imposée. *Inde iræ.* Exaspérée par un coup qui la frappait dans ce qu'elle a de plus de cher : son porte-monnaie, elle résolut de se venger et en peu d'heures son plan fut prêt. Ne pouvant plus faire du commerce, elle résolut de se faire dénonciatrice. Et ansaitôt de se mettre à cette autre honorable besogne.

Celle-ci a marché vite et dans des proportions imprévues. Si elle n'avait pu emporter la caisse du tripot dont elle avait été expulsée, du moins Mme Boissy avait fait bagage de notes précieuses, et armée de ces petits engins, emmagasinés en femme prévoyante qu'elle est, elle ouvrit le feu sur l'ennemi, elle commença l'assaut du cloaque, dont elle avait été l'ornement.

A Mme Henriette Boissy, dont vous voyez plus haut la portraiture, sont dues les premières révélations sur tout cet audacieux trafic, dont la large base était la fabrication des fausses dates, que donnée, les haines, d'une part, les justes indignations, de l'autre, ont demandé, ont ouvert des enquêtes, et en peu de temps la démolition de la boutique Limouzin était entière; les marrons n'étaient plus pour personne.

Voilà le double fait de Mme Henriette Boissy; en lui se résume, pour nous du moins, le vice de cette dangereuse association, dont l'évolution prouve que les larrons ne s'entendent pas toujours.

Théâtre de l'Opéra.

En attendant les reprises importantes et les nouveautés qui se préparent, le répertoire va toujours d'un excellent train à l'Opéra.

Direction et artistes font sans cesse à l'envie pour varier les spectacles et si l'on repasse les trois premières semaines de l'exploitation actuelle, on doit convenir qu'elles sont fort bien remplies. Que si les recettes ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être, la faute n'en est certainement point à l'administration.

Aujourd'hui nouvelle annonce d'abord, pour sa matinée, la partition la plus réussie d'Audran : *La Mascotte*. Nous en avons fait la distribution; les artistes qui y figurent, nous vaudront sans nul doute une fort attrayante reprise.

Le soir *Guillaume Tell*, c'est-à-dire l'un des succès de la troupe, et dont le trio est si remarquablement chanté par MM. Berger, Claverie, Denoyé.

Demain, en matinée, *Baccace*. Le succès de jeudi dernier n'a pu manquer d'avoir son retentissement; en cela il y a eu unanimité dans le public et dans la presse.

Quant à la soirée, elle sera occupée par la reprise de *Lucie*, l'une de ces compositions ayant leurs lacunes, sans nul doute, mais dont de nombreuses pages sont empreintes de cette imagination vibrante qui cause les impressions profondes et durables. Le sextuor, la scène des tombeaux sont des rayonnements du génie lyrique; ils suffiraient à l'impérissable gloire d'un artiste.

Le rôle d'Edgar sera chanté par M. Berger, celui de Lucie, par Mlle Hervé et celui d'Ashton, par M. Claverie.

Mardi, *Rigoletto*.

THÉATRE ST-CHARLES.—Les deux dernières représentations d'*Evangeline*, au St-Charles, auront lieu aujourd'hui, à midi et le soir.

Evangeline n'est ni un drame, ni une bouffonnerie, ni une pantomime; c'est une féerie qui tient un peu de tout cela; c'est un tournoi de formes féminines, et, en vérité, il est assez malaisé de déterminer à laquelle de ces exhibées doit être adjugée la pomme.

Nous n'hésitons point à vous en renouveler l'assurance, cet ouvrage, nul comme pièce, n'en est pas moins fort intéressant, vous tient à scène ouverte jusqu'au bout de ces innombrables tableaux.

Rarement vous aurez vu mise en scène plus soignée.

Demain, première soirée de la troupe lyrique Carlton, très connue déjà de notre public. Elle débutera par *The Merry War*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Une fois de plus, M. James O'Neil aura tenu l'affiche toute une semaine, avec une seule et unique pièce; la même toujours, qui plus est : *Monte Cristo*, et une fois de plus il aura réalisé des bénéfices qu'envieraient les meilleures nouveautés.

Son engagement se forme aujourd'hui; il jouera demain son rôle d'Edmond Dantès, dont on sait les diverses transformations.

La rentrée de M. Wm Redmond et de Mme Thomas Barry a lieu demain soir.

GRAND OPERA HOUSE.—Le tragédien M. George C. Miln terminera aujourd'hui son engagement par une brillante matinée, une *brillante soirée*. A celle-là il paraîtra dans *Hamlet* et le soir il jouera, pour la première fois, son rôle très remarquable de Macbeth.

Le répertoire si varié qu'a tenu l'artiste, au cours de cette semaine, lui a été une série de succès, plus ou moins accentués, mais succès toujours.

La troupe actuelle du St. Charles se transportera demain au Grand Opera House, afin d'y donner la dernière représentation d'*Evangeline*.

Lundi, première soirée de Mme Modjeska dans *Adrienne Lecouvreur*, l'un de ses rôles *favoris*.

— Nos remerciements au Dr Alfred Mercier, qui nous fait remettre, avec une aimable lettre, un exemplaire du livre qu'il vient de publier à l'imprimerie franco-américaine d'Eugène Antoine, 102 rue de Chartres : *Lidia*.

Nous nous ferons un devoir et ce nous sera un plaisir, nous n'en doutons pas, de lire ce roman dont nous parlerons à nos lecteurs.

Nous sommes, d'ailleurs, fort en retard avec ceux qui veulent bien nous faire l'envoi de publications nouvelles. Nous nous excusons de nous mettre à jour en plein hiver.

Nécrologie.

Bien douloureuse est la nouvelle qui vient de nous être portée : Mlle Louise Mathilde Calhoun a succombé hier matin à un mal [illegible] atteinte ont été assez foudroyantes dans la marche qu'a été rapide. Quinze jours ont suffi pour amener le dénouement sinistre de ce martyre.

Il y a trois semaines à peine nous étions assis à la même table que cette charmante enfant de seize ans. Elle était encore l'image de la force, de la santé; la vie semblait exubérante en elle. Tous faisaient fête à celle qui était en plein poème de jeunesse; elle s'en allait joyeuse, entourée de l'affection d'une mère au dévouement sans bornes, d'amis éprouvés, au milieu desquels s'écoulaient ses jours, comme au sein d'une seconde famille.

Notre affectueuse, tendre, sa conversation éclatait parfois en fanfares de gaîté; mais, au jour des épreuves, et elle en avait subi une bien cruelle, elle montrait une énergie précoce. De cette énergie elle devait bientôt avoir besoin. Sur son lit de souffrances, elle ne croyait plus aux consolations qu'on lui envoyait; la vision du tombeau la hantait; elle avait le pressentiment qu'elle ne devait plus se relever, que la fin était prochaine.

Mais pas de révolte: la résignation précoce d'une femme qui comprend que sa dernière espérance s'est envolée. Et ce fut à l'une de ces heures que de sa voix, si douce toujours à entendre, elle donna ce regret à la vie : C'est fini, la mort vient, et pourtant c'est s'en aller trop tôt; mourir à seize ans!

Puis elle s'apaisait, un calme, apparent du moins, renaissait et ses lèvres, déjà pâlies, souriaient à sa mère, à tous ceux qu'elle allait quitter. C'étaient ces lèvres d'agonisante qui tentaient de leur donner des consolations, ou la résignation du moins!

Le combat a dû être grand chez cette enfant, qui s'efforçait ainsi de dissimuler aux siens les progrès trop visibles du mal. Le destin n'a pas voulu, du moins, qu'il se prolongeât jusqu'à la dernière heure. Durant les deux ou trois jours qui ont précédé la mort, la raison ne semblait plus vivre; elle s'est endormie sans avoir le déchirement des adieux.

Qu'elle dorme en paix.

DIME MUSEUM.—Ne laissez pas s'opérer le changement d'affiche sans avoir vu les spectacles variés qu'elle porte. Dans la salle, dite Curio Hall, sur les deux scènes, vous trouverez curiosités véritables et sujets de toutes sortes, qui vous feront passer, pour dix cents, une heure des plus agréables.

L'ART—La dernière livraison de cette riche publication, qui ne manque à aucune bibliothèque sérieuse, est bien ouverte d'art.

M. Paul Leroi y continue son Salon de 1887, travail de critique autorisé, d'écrivain élégant et chacune des nombreuses illustrations de ce numéro porte la griffe artistique.

Dans les gravures hors texte on trouve : Une eau forte de Daniel Mordant, d'après une aquarelle de la baronne Nathaniel de Rothschild ; *Modèle à Catane: Dessins de Ringel d'Illzach*, d'après ses deux vases en bronze. Nombreuses et très dignes d'attention sont les gravures dans le texte. Comme : *Etude* de figure pour revers de médaille ; Buste de Ludovic Halévy, Léon Gambetta, Edmond Got, dessins de Ringel d'Illzach, d'après ses médaillons en bronze ; — *L'enlèvement d'Hélène*, dessins de Charles E. Wilson— *Femme, les pieds posés sur une chaufferette* —Coiffer en ambre, offert au roi de Siam par Louis XIV.

THÉATRE FARANIA.—Aujourd'hui et demain matinées et soirées, avec *Neck à Neck* pour spectacle. Spectacle attrayant par lui-même et qui a traversé victorieusement la semaine près de finir. Les rôles en sont joués par la troupe Stetson et M. Stetson, lui, y obtient un succès très franc. C'est un comédien plein de qualités.

CENTRAL LOUISIANA FAIR.—Cette Exposition annuelle s'ouvrira à Baton Rouge le 7 décembre et fermera le 9.

Nous remercions M. E. I. Woodside de l'invitation adressée à l'*Abeille*.

SOIRÉE DRAMATIQUE ET MUSICALE.—Le Cercle Espagnol et Hispano-Américain, dont on connaît les aimables fêtes, donnera demain, en son local de la rue du Canal, une soirée dramatique et musicale ainsi composée : *Huyendo del peril*, proverbe en un acte, de M. Manuel Tamajo y Baus, joué par Mme Ramirez, une jeune fille du Cercle, MM. Villasana et D. Bonino; l'opéra-comique en un acte : *Pascual Bailon*, paroles de MM. Ricardo P. y Beanas, musique de M. Cereceda, chanté par Mmes Ramirez, Costa, et MM. Ramirez, Antonio Prieto. Entre les deux pièces un intermède musical.

La soirée se terminera par un bal.

On commencera à sept heures et demie.

L'EXPOSITION DE 1889, EN FRANCE.—M. Dautresme, ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition, vient de recevoir diverses communications desquelles il résulte que le nombre des exposants étrangers doit dépasser les provisions. Déjà, pour la seule galerie des machines, M. Alphand a dû demander au directeur de l'Exposition trois mille mètres de plus.

M. le baron Beyens, ministre de Belgique en France, a fait connaître que son gouvernement se disposa à demander au Parlement le crédit d'une somme destinée à faciliter la participation des industriels et commerçants belges à l'Exposition.

A Cardiff, le consul de France a constaté les bonnes dispositions des principaux industriels du pays, qui doivent se former en Comité pour recruter des adhérents.

Enfin, le gouvernement de la République du Paraguay a été autorisé par une loi, à disposer de la somme nécessaire aux frais de l'Exposition, qui s'ouvrira, à Paris, en 1889.

En vertu d'une mesure générale, adoptée par la direction de l'Exposition universelle, aucune entrée gratuite ne sera, dit-on, délivrée.

LES VINS DES HOSPICES DE BEAUNE.—Le 13 novembre a eu lieu, à Beaune, France, l'adjudication des vins de l'année, qui sert à établir, on le sait, les cours des vins de Bourgogne.

Cette opération a semblé avoir réuni moins d'amateurs que les années précédentes; deux ou trois cuvées même n'ont pas été adjugées, l'enchère n'ayant point paru suffisante à la commission. Les prix ont, cependant, varié entre 1,220 et 840 fr. les deux pièces, soit la queue de 456 litres.

Quant à la qualité, on l'a jugée sensiblement inférieure à celle de l'année dernière, mais il est probable que cette infériorité disparaîtra après quelques soutirages. La quantité, par contre, a été plus considérable; elle s'est élevée à 187 pièces, 28 feuillettes, 3 quartauts, ce qui fait 459 hectolitres 99 litres.

Les comble de la fin :
Le comble de la cruauté pour un soldat ?
Brûler sa tente.
—Le comble de l'ignorance en géographie ?
Prendre l'Helvétie pour des lanternes.

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur.
L'effet de cette POUDRE est instantané. C'est une merveille de pureté, de force et d'économie. Son emploi est bien plus économique que cela des poudres ordinaires, n'oblitérant pas autant le goût des comestibles avec la quantité qu'on est obligé d'employer pour avoir le même résultat. Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New-York.
En gros par SMITH BROS & CO.
SCHMIDT & STREET.
9 nov. 67—1 an——nov.lun.mer

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 2 décembre 1887.
Thermomètre R. & L. CLAUDEL, Opticiens.
No 146 rue du Canal.

Heure Centrale et Savoure.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin....	56	13
Midi....	67	20
3 P. M....	69	21
9 P. M....	64	18

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Geo. Matthews à Mlle Emma Williams.
Chas. Victor à Mlle Marie M. Pierre.
Angelo Cetti à Mlle Cathe lae Cefalo.
Geo. Dane à Mlle Ida Brown.
Stephen Froelich à Veuve Loulee Mandel.
Michael A. Escoich à Mlle Angelina A. Cicciovich.
Frank Breck à Mlle Mary C. Hahn.
Adolph H. Koch à Mlle Mary O. Grotofski.
Hans A. Dietzel à Mlle Elvrena Fahrenbach.

Naissances.

Mme Jamie Donnelly, un garçon.
Mme Richard A. Lee, jumeaux.
Mme Chas. Heyob, une fille.
Mme Jacob Hausses, un garçon.
Mme Jean M. Abadie, un garçon.
Mme Agnes Kerr, une fille.
Mme Albert Caraibe, une fille.

Décès.

Veuve Agnès Fuecher, 64 ans, 439 rue St-Claude.
Sœur M. Aloysius Muller, 36 ans, rue des Grands Hommes.
Irène L. Stein, 24 jours, 1730 rue Tchoupitoulas.
Clarence Rebenne, 3 ans, coin Milan et Bernane.
Veuve C. A. Wilks, 226 Chemin du Bayou.
Geo. W. Glynn, 7 mois, 225 rue Royale.
Edward Calder, 3 mois, rue Trudeau, près Franklin.
Mary Scannell, 3 jours, 196 rue du Canal.
Rev. Marx Levy, 80 ans, 261 rue Rte. Marie.
Wm. Cogan, 13 ans, 516 rue St. Andrew.
Cant. Milton B. Muney, 47 ans, 332 rue St. Charles.
James Hughes, 3 ans, rue Quatrième, près Berrane.
Veuve Freeman Ricker, 49 ans, Alger.
Mme John Kennedy, 54 ans, Alger.
Betsy Lewis, 57 ans, rue Deuxième, près Dryades.

Ventes inscrites aux bureau de l'annotateur des aliénations :

Succession de Chas Stiegler et sa femme à Mme Alicia Nolan, un terrain dans l'Plet borné par les rues Dauphine, Washington Bourgone et Lafayette, $2000.

La même à Félix Audiffred, deux terrain dans l'Plet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, $550.

La même à P. Bousseigneur, deux terrains dans l'Plet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et St. Anne, $2800.

La même à Paul A. Perrault, un terrain dans l'Plet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et St. Philippe, $1,500.

La même à A. N. Touro, un terrain dans l'Plet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St. Antoine et Remparts, $3,000.

John Mayer à John Volker, une portion de terre dans l'Plet corné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Sours, $1,650.

B. Johnson à John A. Field, un terrain dans l'Plet borné par les rues Robichelaux, Commune, Tonti et Gravier, $155.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Mme J. Finnegan contre la Philip Best Brewing Co.—Action en dommages.

Cour Civile de District.—Succession de Mme Brown.—La défunte légue à sa sœur un demi-lit dans le 1me étage de la maison allemarnie ainsi que des meubles et de l'argenterie. A Charles Edward Dameron $2000; à Hatley N. Rinrson $600; à Sarah W. Clinton $100.

J. Holz contre L. Fishel —Fanuie Lehmann contre Samuel Joseph & Cie, pour $10,000 de dommages, pour saisie illégale.

James P. Cochran contre la Southern Brewing, pour $25,000 de dommages.

Le procès verbal de la réunion des créanciers (faillite Lilienthal) a été enregistré hier. Les créanciers le déchargent de toute responsabilité et le nomment syndic.

Union Furniture Co., contre la New-Orleans Insurance Co., pour $2,000.

Amélia M. Putnam contre la New York Life Insurance Co, pour $5,000.

Les successions de John B. Fox et A. M. Dodge sont ouvertes.

Cour Criminelle.—Section A—Mme L. Walker accusée de larcin, et Charles Pohlman de vaies de fait, ont nié leur culpabilité.

La caution de James Willis accusé de voies de fait, a été confisquée et un mandat d'amener a été lancé contre lui.

L'accusation d'abus de confiance portée contre Victor Talbert, a été retirée.

Section B.

Se sont déclarés innocents :
Ida Simms, Thos. Lowry, John McWatters, Granville Edwards et Marie Burke, voies de fait.

Ferdinand Torallo, léger méfait.

Allen Jones, tentative de meurtre.

Alexander Pry, même délit.

Alice Johnson et Marie Williams, coups et blessures.

T. McClelland, crime contre nature.

Wm White, larcin.

Missie Parker, attaque, 10 jours.

Le décret de la Cour Suprême, confirmant la condamnation de W. H. Bromley à 5 ans de pénitencier pour tentative de meurtre, a été transcrit aux minutes.

Un ordonnance de non-lieu a été rendue contre les accusés suivants : Frank Bettis, Wm Stanton et Louisa Kessler, accusés d'effraction.

Inconnu.—Les ouvriers de la plantation de M. Perkins, paroisse Jefferson, ont découvert, sur un arbre, le corps d'un individu dont l'identité n'a pu être établie.

Le coroner Ford a déclaré que l'inconnu avait succombé au froid auquel il était sans doute resté exposé mardi dernier.

On n'a découvert sur son corps aucune trace de violence.

Le corps a été inhumé au pied même de l'arbre où il a été trouvé.

Les vêtements du défunt sont déposés chez le coroner Ford, à Gretna.

Tentative de vol ! — Jeudi soir, tandis que Mme James Elliott, femme du mécanicien en chef des ateliers du Texas Pacific, se trouvait chez elle en compagnie seulement d'une de ses amies, son attention a été attirée par de violents coups frappés avec instance à la porte d'entrée. Sans ouvrir, elle s'est informée de ce qui désirait le visiteur et celui-ci lui a répondu qu'il venait prendre des ordres de son mari.

Elle lui a répondu alors de s'adresser à lui, aux ateliers, mais il a frappé avec plus d'insistance, et pendant ce temps, un second individu cherchait à pénétrer dans la maison par une autre porte. Mme Elliott, effrayée sans doute, mais ne perdant pas la tête, s'est alors armée d'un revolver et a de nouveau répété aux visiteurs nocturnes de s'éloigner.

Comme ils n'obéissaient point elle a fait feu à travers une ouverture de la porte et la détonation a mis en fuite les 2 individus qui ont été arrêtés par les agents attirés par la détonation.

Tous deux on comparu hier matin devant la Cour et n'ayant pu expliquer leur conduite ont été écroués pour 30 jour à la prison de paroisse.

Malfaiteurs.— Deux individus étant entrés jeudi soir à 8 heures dans la boutique de M. Philippe Mussmann, marchand d'huitres, au No 281 de la rue Roman, ont demandé une allumette à Mme Mussmann qui la leur a donnée. Devenant aussitôt insolents, ils lui ont demandé si elle avait de l'argent, cette question l'a alarmée et elle s'est enfuie en criant dans la cour où se trouvait son mari. Celui-ci a fait irruption dans le magasin mais les deux individus avaient fui dans la rue et face la boutique, et avant de disparaître complètement, ils ont tiré sur M. Mussmann deux coups de revolver sans l'atteindre.

Bonne capture.— Les officiers Judice et Cullen ont arrêté, jeudi soir, au coin des rues Dauphine et des Champs-Elysées, un nègre du nom de Louis Vinsent, qui, le 2 octobre, au cours d'une rixe avec un autre nègre, Ben Smith, avait blessé celui-ci au bras droit. La blessure avait été considérée comme dangereuse, mais le blessé est maintenant guéri.

Vinsent a été incarcéré faute d'avoir fourni $500 de caution.

Abus de confiance.— Un nègre du nom de Wilson Johnson, a comparu hier matin devant le juge Davey, pour abus de confiance. L'accusation était portée contre lui par M. J. Callahan, propriétaire du contrat de déchargement des wagons dans la Cour du Gouvernement, à la gare de l'Illinois Central. Wilson qui avait déchargé deux wagons, s'était fait payer de ce labeur par M. Callahan et lui avait réclamé, en outre, une certaine somme pour le chargement de trois autres wagons qu'en réalité il n'avait pas chargé.

Bal.—Le German La. Draymen's Association donnera ce soir au Odd Fellow's Hall un grand bal dont le produit est destiné à son fonds de secours.

Lacunes. Conformément au rapport de MM. Ulrich Beahr, président, O. Kosenlieme, F. Kochn, J. J. Klein, P. P. Blum, H. L. Frantz et Peter Berthes, Mont de l'Invitation.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Situation en France.

Le Président Grévy envoie sa démission à la Chambre.—Lecture en est faite au milieu d'un profond silence.—Le message de démission du Président.

Paris, 2 décembre, midi.—Le calme règne jusqu'ici dans toute la ville.

La police déclare qu'elle a arrêté hier M. Paul Deroulède et Louise Michel, pour les sauver des actes de violence de la foule.

Les journaux sont en général d'opinion qu'après les événements d'hier, le Président Grévy ne peut ajourner sa démission. Ils approuvent l'attitude calme et pleine de dignité des Chambres.

Le journal le *Soleil* dit que l'acte du Président Grévy, en ajournant sa démission, visait spécialement M. Ferry. Quelques-uns des journaux croient que les événements d'hier rétabliront l'union parmi les républicains.

Paris, 1 h. 30 p. m.—La démission du président Grévy a été envoyée aux présidents du Sénat et de la Chambre. Elle sera lue à l'ouverture de la séance.

A 1:25 p. m., une foule considérable était stationnée devant le Palais-Bourbon; mais la police a empêché qu'on obstruât les approches de la bâtisse du Parlement, et tout trafic dans le voisinage est interdit.

Paris, 2:25 p. m. — Le message de M. Grévy, transmettant sa démission de Président de la République, vient d'être lu à la Chambre des Députés.

M. Grévy dit qu'il considère le vote pris hier au Sénat et à la Chambre, comme étant une preuve décisive qu'il est dans la nécessité de donner sa démission.

Après avoir rappelé ses services au pays, qui ont assuré la tranquillité à l'intérieur, M. Grévy déclare qu'il remporte dans sa poitrine avec un sentiment de douleur, tous ses regrets et la responsabilité des événements à venir.

Paris, 2 décembre—Les députés reçoivent le message au milieu d'un profond silence. M. Floquet donne lecture d'une lettre du président du Sénat, convoquant en Congrès les deux Chambres pour demain, à Versailles, afin d'élire un nouveau Président.

La session s'est close alors au milieu des cris de : "Vive la République!"

Paris, 2 décembre—Le texte du message de démission de M. Grévy est comme suit : "Tant que j'avais à lutter seulement avec les difficultés qui se sont accumulées sur mon chemin, les attaques de la presse, l'abstention des hommes que la voix publique a appelé à mes côtés et l'impossibilité d'avancer de former un cabinet, j'ai continué à lutter et suis resté là où le devoir m'appelait.

Mais au moment où l'opinion publique, mieux informée, marquant un changement qui me donnant l'espoir de former un gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés ont voté une double résolution, qui, sous la forme d'un ajournement à une heure fixée, pour attendre le message promis du Président, équivaut à une demande à celui-ci de donner sa démission.

"Ce serait mon devoir et mon droit de résister, mais dans la situation où nous sommes, un conflit entre l'Exécutif et le Parlement pourrait entraîner des conséquences qui enchaînent mon action. La sagesse et le patriotisme me commandent de céder."

"Je laisse à ceux qui l'assument la responsabilité d'un pareil précédent et des événements qui peuvent survenir. J'abandonne sans regrets, mais non sans douleur, la dignité à laquelle j'ai été élevé deux fois sans l'avoir sollicitée, et dans l'exercice de laquelle j'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir.

"En cela j'appelle à témoin la France, et la France dira que pendant neuf ans mon gouvernement a donné au pays la paix, l'ordre et la liberté; a fait respecter la France dans le monde entier, a travaillé sans trêve à l'élever et, au moment où l'Europe sans armée, la laisse en position de défendre son honneur et ses droits.

"De plus, mon gouvernement a pu maintenir la république dans une politique sage à l'intérieur, guidée par les intérêts et le vœu du pays.

"La France pourra donc qu'en retour de tous ceia j'ai été déplacé du poste où sa confiance m'avait placé.

"En laissant la vie publique que je ne forme qu'un souhait: c'est que la République ne soit pas frappée par les coups qui sont dirigés contre moi-même, mais qu'elle puisse sortir triomphante des dangers qu'elle aura à courir. Je dépose sur le bureau de la Chambre des Députés ma démission des fonctions de Président de la République."

Paris, 2 déc.—Des membres des deux Chambres ont tenu, cette après midi une session au palais Bourbon, dans le but de faire un ballottage pour la présidence, préparatoire à l'élection par le Congrès, qui doit avoir lieu demain à Versailles.

Le premier tour de scrutin a commencé à 3:30 p. m., et s'est terminé à 4:30 p. m. Le résultat a été comme suit : M. Floquet 101 voix ; M. de Freycinet 94; M. Brisson 76; M. Sadi Carnot 94; M. Ferry 16; M. Pelletan 3; M. Goblet 2.

Au second tour de scrutin, à la session préparatoire à l'élection Présidentielle, session qui a eu lieu au Palais-Bourbon, 338 sénateurs et députés ont voté. Voici le résultat :

M. de Freycinet, 190 votes; M. Brisson, 84; M. Sadi-Carnot, 27; M. Floquet, 26; M. Ferry, 11.

Les membres des groupes républicains ont pris part aux ballottages.

Paris, 2 déc.—MM. Camélinat et Duquercy, députés de l'extrême Gauche, ainsi que M. Ernest Roche, du journal l'*Intransigeant*, ont essayé de haranguer la foule qui se trouvait au palais Bourbon, mais en ont été empêchés par la police.

Ils ont pris ensuite la direction de l'Hôtel de Ville, suivis d'une nombreuse populace.

Les gardes ont dispersé celle-ci, mais ont permis aux deux députés d'entrer.

Le Conseil municipal discutait en ce moment une proposition qui avait été faite de se porter demain au Palais Bourbon, pour demander que la Chambre sauve la République.

Le Conseil municipal a été écouté avec attention.

A 4:30 P. M., des groupes avaient commencé à s'assembler en face du palais Bourbon.

Louise Michel a essayé de former l'entrée de la bâtisse et à été de nouveau empêchée.

Un certain nombre de radicaux sont allés à l'Hôtel de Ville demander au Conseil Municipal de former une députation, qui se rendra auprès des chefs de l'extrême Gauche pour protester contre l'élection de M. Ferry à la présidence.

Confirmation d'ordre envoyé aux généraux de rejoindre leurs commandements, le général Boulanger est retourné à Clermont Ferrand, son quartier-général. Son départ de Paris s'est fait sans bruit.

L'aspect général de Paris à 4 heures 30 minutes était calme.

Après midi. — Sous prétexte que la République est menacée, des centaines de révolutionnaires et socialistes, suivis d'une foule considérable, composée de tous les éléments, se sont dirigés du côté de l'Hôtel de Ville.

La police et la cavalerie ont chargé la foule, qui a riposté par une volée de pierres. Plusieurs personnes ont été blessées. La populace a été dispersée.

Le Conseil municipal a décidé de continuer ses séances d'une façon permanente.

Paris, 2 déc, minuit—Il y a beaucoup moins d'excitation ce soir à Paris, que la nuit précédente. Une foule de curieux se massant de temps à autre, mais on est parvenu à les disperser facilement. Quelques personnes ont reçu des blessures légères dans les rixes avec la police.

Louise Michel a été enlevée de force de l'entrée du Palais Bourbon puis, a été mise en liberté.

Le député Basly a été arrêté. Les sénateurs et les députés opposés en général au sont absteuus de prendre part au ballottage préliminaire.

L'assemblée plénière qui aura lieu demain matin à Versailles, donnera un meilleur indice du résultat final.

—Jeudi soir à 10 heures, un nommé Mike Gallagher est tombé dans le vestibule de l'hôtel St. Charles'et s'est blessé à la tête. On l'a admis à l'hopital.

—L'hon. Théo. Wilkinson, représentant au Congrès, M. E. J. Gay, Le sénateur Gibson et le maître de Postes Geo. Rotz sont partis hier pour Washington.

Informations—Le chef de police a reçu hier matin, de Wabash, Ind., une lettre d'une dame Hannah Kimmel dans laquelle elle lui demande des informations au sujet de Gillem Kimmel, qui était dernièrement à l'hôpital et en est sorti jeudi.

Paragraphes.—Hier soir, à 6 heures 30, les enfants entendant l'exclamation du fil qui longe les poteaux électriques et maintient les lampes suspendues, ont profité que ce fil n'était point cadenassé au poteau pour faire basculer la lampe. Ils se sont ensuite enfuis à l'arrivée de la police, laissant au milieu de la rue la lampe que les employés de la compagnie ont hissée de nouveau.

—Jeudi soir à 10 heures, un nommé Mike Gallagher est tombé dans le vestibule de l'hôtel St. Charles'et s'est blessé à la tête. On l'a admis à l'hopital.

—L'hon. Théo. Wilkinson, représentant au Congrès, M. E. J. Gay, Le sénateur Gibson et le maître de Postes Geo. Rotz sont partis hier pour Washington.

Incendie.—Hier matin, entre minuit et 1 heure, le feu a détruit, au No. 1726 de la rue des Magnolias, un immeuble en bois habité par M. Daniel Wilson, et assuré $8,000. La famille s'est enfuie en chemise. Les pertes sont évaluées à $1,000.

Le feu s'est ensuite communiqué au No 771, appartenant à M. Lickman et occupé par M. E. E. Hodgins; $100 de dommages. Le mobilier n'a été que peu endommagé, il est assuré $300 à la Orleans Co.

Les flammes ont ensuite atteint le No 773, maison inhabitée et qui a été endommagée pour $300. La toiture du No 769 de la rue du Camp a été endommagée pour $5 par les étincelles qui y tombaient allumé un commencement d'incendie.

La cuisinière du No 774 a été endommagée pour près de $100.

Alarme à la botte 7.

Intermittents.—Le chef de police a reçu hier matin, de Wabash, Ind., une lettre d'une dame Hannah Kimmel dans laquelle elle lui demande des informations au sujet de Gillem Kimmel, qui était dernièrement à l'hôpital et en est sorti jeudi.

Paragraphes.—Hier soir, à 6 heures 30, les enfants entendant l'exclamation du fil qui longe les poteaux électriques et maintient les lampes suspendues, ont profité que ce fil n'était point cadenassé au poteau pour faire basculer la lampe. Ils se sont ensuite enfuis à l'arrivée de la police, laissant au milieu de la rue la lampe que les employés de la compagnie ont hissée de nouveau.

Ventes inscrites aux bureau de l'annotateur des aliénations :

Succession de Chas Stiegler et sa femme à Mme Alicia Nolan, un terrain dans l'Plet borné par les rues Dauphine, Washington Bourgone et Lafayette, $2000.

La même à Félix Audiffred, deux terrain dans l'Plet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, $550.

La même à P. Bousseigneur, deux terrains dans l'Plet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et St. Anne, $2800.

La même à Paul A. Perrault, un terrain dans l'Plet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et St. Philippe, $1,500.

La même à A. N. Touro, un terrain dans l'Plet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St. Antoine et Remparts, $3,000.

John Mayer à John Volker, une portion de terre dans l'Plet corné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Sours, $1,650.

B. Johnson à John A. Field, un terrain dans l'Plet borné par les rues Robichelaux, Commune, Tonti et Gravier, $155.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Mme J. Finnegan contre la Philip Best Brewing Co.—Action en dommages.

Cour Civile de District.—Succession de Mme Brown.—La défunte légue à sa sœur un demi-lit dans le 1me étage de la maison allemarnie ainsi que des meubles et de l'argenterie. A Charles Edward Dameron $2000; à Hatley N. Rinrson $600; à Sarah W. Clinton $100.

J. Holz contre L. Fishel —Fanuie Lehmann contre Samuel Joseph & Cie, pour $10,000 de dommages, pour saisie illégale.

James P. Cochran contre la Southern Brewing, pour $25,000 de dommages.

Le procès verbal de la réunion des créanciers (faillite Lilienthal) a été enregistré hier. Les créanciers le déchargent de toute responsabilité et le nomment syndic.

Union Furniture Co., contre la New-Orleans Insurance Co., pour $2,000.

Amélia M. Putnam contre la New York Life Insurance Co, pour $5,000.

Les successions de John B. Fox et A. M. Dodge sont ouvertes.

Cour Criminelle.—Section A—Mme L. Walker accusée de larcin, et Charles Pohlman de vaies de fait, ont nié leur culpabilité.

La caution de James Willis accusé de voies de fait, a été confisquée et un mandat d'amener a été lancé contre lui.

L'accusation d'abus de confiance portée contre Victor Talbert, a été retirée.

Section B.

Se sont déclarés innocents :
Ida Simms, Thos. Lowry, John McWatters, Granville Edwards et Marie Burke, voies de fait.

Ferdinand Torallo, léger méfait.

Allen Jones, tentative meurtre.

Alexander Pry, même délit.

Alice Johnson et Marie Williams, coups et blessures.

T. McClelland, crime contre nature.

Wm White, larcin.

Missie Parker, attaque, 10 jours.

Le décret de la Cour Suprême, confirmant la condamnation de W. H. Bromley à 5 ans de pénitencier pour tentative de meurtre, a été transcrit aux minutes.

Un ordonnance de non-lieu a été rendue contre les accusés suivants : Frank Bettis, Wm Stanton et Louisa Kessler, accusés d'effraction.

Inconnu.—Les ouvriers de la plantation de M. Perkins, paroisse Jefferson, ont découvert, sur un arbre, le corps d'un individu dont l'identité n'a pu être établie.

Le coroner Ford a déclaré que l'inconnu avait succombé au froid auquel il était sans doute resté exposé mardi dernier.

On n'a découvert sur son corps aucune trace de violence.

Le corps a été inhumé au p